

CONTRIBUTION MENSUELLE ANNÉE 2023 - 2024

Nom et Prénom de l'élève : _____ Régime : _____

Calculez votre contribution à partir de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 à joindre impérativement :

Indiquez votre revenu fiscal de référence :
(sur le revenu 2021) divisé par =

Indiquez votre nombre de parts : ↑
Tranche de contribution scolarité

Catégorie A → de 0 à 20 000€

Catégorie B → plus de 20 000€

A.P.E.L.** Oui Non

TARIF ANNUEL POUR LES CLASSES DE SECONDES, PREMIÈRES ET TERMINALES

	Externe		Demi-pensionnaire		Interne	
	Cat A	Cat B	Cat A	Cat B	Cat A	Cat B
Scolarité	677	808	677	808	677	808
Frais fixe de restauration			212	212	212	212
Denrées consommables			834	834	834	834
Internat					2850	2850
Provision frais annexes***	110	110	110	110	110	110
Tablette IPAD*	130	130	130	130	130	130
Livres + assurance IPAD	70	70	70	70	70	70
Acompte	-150	-150	-150	-150	-250	-250
Total annuel	837	968	1883	2014	4633	4764
Montant mensuel	83,70	96,80	188,30	201,40	463,30	476,40

***Tablettes :** pour les élèves venant du collège Notre-Dame de la Providence, la tablette sera renouvelée à neuf.

Seuls les frais concernant les livres et l'assurance seront facturés.

La tablette devient pleine propriété de l'élève au bout des 3 années de scolarisation. S'il quitte le lycée avant terme : 2 possibilités :

- restitution au lycée si celle-ci est en bon état de fonctionnement
- achat (facturation en fonction de la valeur résiduelle)

**** A.P.E.L. :** Association des Parents d'élèves de l'Enseignement, un seul paiement par famille de 15€/an

***** Provisions frais annexes :** Les activités sportives, secourismes, les petites sorties pédagogiques, piscines, ...

Choix du paiement :

Prélèvement automatique (le 10 de chaque mois d'octobre à juillet), Merci de remplir le mandat de prélèvement ci-joint (uniquement pour les nouveaux élèves ou si vous avez changé de compte bancaire)

Chèque à réception de facture

Échéances :

Mensuelles : le 10 de chaque mois (d'octobre à juillet)

Trimestrielles : octobre - février - mai

Régularisation annuelle : juillet

Le(s) parent(s) reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engage(nt) à en assurer la charge financière.

CONDITION FINANCIÈRE ANNÉE 2023 - 2024

(PS : Document référent à ne pas renvoyer au lycée dans le dossier d'inscription)

Scolarité :

Une participation financière des familles est nécessaire pour nous aider à couvrir certaines dépenses non prises en charge par l'Etat (ex. : loyer et impôts fonciers, entretien et réparations, etc...).

Nous vous proposons un tarif mensuel qui vous permet de fixer votre contribution en fonction de votre revenu fiscal de référence 2021. Elle est due en totalité pour le trimestre commencé. (cf tableau sur fiche de contribution mensuelle)

Pour les 2 catégories, joindre la photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2022.

$$\text{TRANCHE DE CONTRIBUTION} = \frac{\text{Le revenu fiscal de référence sur l'avis d'impôt 2022}}{\text{(sur les revenus de l'année 2021) Nombre de part}}$$

À partir du troisième enfant inscrit dans l'ensemble scolaire : une réduction de 6 % vous est accordée. Si vous choisissez le prélèvement automatique, vous bénéficierez d'une réduction de 3 %. En cas de rejet de prélèvement, les frais seront facturés.

Les avances versées à la confirmation de l'inscription seront déduites de la première facture.

Les familles qui ne pourraient pas se conformer à cette tarification sont priées de se rapprocher de Monsieur le Directeur en adressant un courrier motivé qui sera étudié en toute confidentialité.

Pour le personnel de l'Enseignement Catholique

- Les salariés OGEC et les professeurs du groupe scolaire Notre Dame de la Providence – Orchies bénéficient d'une réduction de 30 % sur la catégorie A.
- Les salariés OGEC et les enseignants de l'Enseignement Catholique de l'extérieur ne bénéficient d'aucune réduction, mais peuvent, toutefois, se considérer en Catégorie A.

Demi-pension

Il s'agit d'une annualisation des repas avec un forfait annuel basé sur les repas prévus, déduction des stages, des ponts, des journées pédagogiques et jours fériés. Tout élève absent pour un arrêt de maladie de plus de 8 jours, les repas seront décomptés à partir du 2ème jour uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Les élèves externes qui veulent manger occasionnellement à la cantine doivent charger leur carte de cantine soit en déposant en chèque à l'accueil, soit en paiement en ligne sur EcoleDirecte.

Tarif : **7,00 €**

Pension

Tarif unique : **285.00 €** mensuel

- Toute absence justifiée (certificats médicaux), d'au moins une semaine continue de classe, entraîne une réduction de la pension. Cette réduction ne concerne pas les frais fixes.
- Le repas du midi fonctionne sur le même principe qu'un demi-pensionnaire.
- L'inscription comme pensionnaire est TRIMESTRIELLE. Toute demande de changement doit se faire par écrit avant la fin du trimestre.

*Exceptionnellement, un élève demi-pensionnaire qui souhaiterait dormir à l'internat en fait la demande écrite auprès du cadre d'éducation. Cette nuitée sera facturée **20€**.*

LA PROVIDENCE ORCHIES

Rue des Glycines, 59310 Orchies
03 20 71 71 09 - bg@ndpo.fr
www.ndpo.fr